



# Elections professionnelles 2022

## Cérémonie de dépouillement

### Déclaration

## de la FSU et de la CGT Educ'action

---

Quatre élections professionnelles maintenant où il est imposé à nos ministères la modalité du vote électronique. Nous le savons, le choix même de cette modalité est en soi une gageure pour la participation. Nous y reviendrons.

Avant cela, nous tenons à dénoncer un problème plus global et plus conséquent : celui d'une politique générale CONTRE la Fonction publique et ses personnels menée depuis 2017 dont la loi dite « de transformation de la fonction publique » est un sinistre exemple !

Cette loi régressive affaiblit le statut général des fonctionnaires au détriment des droits statutaires des personnels, à commencer par la restriction du droit de participation des élu-es aux actes individuels relatifs aux carrières (mutations, promotions, avancements...) . C'est le sens même du vote qui est remis en cause pour de très nombreux personnels.

En supprimant des compétences essentielles des commissions administratives paritaires, c'est un coup violent qui a été porté au sens même que les personnels peuvent mettre à l'exercice concret de la démocratie sociale. Ce coup est d'autant plus violent qu'il s'inscrit dans le contexte de mépris de leur travail et engagement professionnel quotidiens pour le service public et l'intérêt général ; mépris dont le gel de la valeur du point d'indice est emblématique. Les politiques menées par le précédent gouvernement et poursuivies par celui-ci-déstructurent tellement les conditions d'exercice qu'elles portent de graves atteintes au sens même des métiers et des missions.

A cela s'ajoutent tous les accrocs et contournements au principe d'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires. En encourageant toutes les modalités de recours au contrat contre le recrutement de titulaires, la loi « de transformation de la fonction publique » aboutit à placer de nombreux agent-es publics en situation de précarité et de sous-rémunération. Le sort de milliers d'AESH (environ 11% du corps électoral !), qui assument des missions pérennes, et occupent des emplois permanents illustre parfaitement cette dérive. Pour la FSU et la CGT Educ'action, ces personnels devraient être titulaires d'un corps de catégorie B et auraient dû voter par conséquent pour une CAP compétente. C'est un nouveau plan de titularisation qu'il faut, à l'inverse de l'orientation portée par la loi du 6 août 2019.

La nouvelle cartographie des instances de dialogue social est une application idéologique de la loi dite « transformation de la fonction publique » strictement managériale et totalement éloignée de la réalité vécue par les agents. C'est le cas dans les services régionaux, interacadémiques, parfois même départementaux, ou dans l'environnement morcelé de l'enseignement supérieur et la recherche à travers l'autonomie des universités. Sur les questions d'hygiène, de sécurité, de santé au travail, bien des questions demeurent.

Depuis 6 ans, la pratique très verticale du pouvoir d'Emmanuel Macron a ainsi conduit à mettre à l'écart de plus en plus fréquemment, en parole comme en acte, les corps intermédiaires, dont les syndicats et les élus du personnel font partie. Et ce n'est pas la prétendue nouvelle méthode annoncée par le président de la République ou de coquilles vides comme le CNR qui attestent d'un réel changement de cap.

Les illustrations ne manquent pas dans la politique gouvernementale pour confirmer qu'il aura tout fait pour affaiblir le droit de participation des personnels, à l'image de son mépris affiché à l'encontre de l'expression de leurs représentant-es ces dernières années. Cette pratique du pouvoir nourrit une crise démocratique aux conséquences délétères pour notre société. En généralisant le vote électronique, dont il refuse à juste titre la mise en œuvre pour les élections politiques, le gouvernement montre le peu de considération qu'il accorde à l'exercice démocratique que devraient être ces élections professionnelles.

En généralisant le vote électronique, il a assumé de sortir encore un peu plus ces élections professionnelles des lieux de travail. Près de la moitié des agent-es auront donc voté hors du lieu de travail, loin de toute dynamique collective que garantit par exemple un vote à l'urne. Que répondre au désarroi des personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lorsqu'ils et elles doivent voter sur plusieurs systèmes différents, avec des modes d'authentification divers ?

Pour ces élections, si le taux de participation a pu être globalement préservé sur certains scrutins, c'est grâce à l'engagement des équipes syndicales sur le terrain et à la détermination et la patience des électeurs et électrices.

L'engagement, que la FSU et la CGT Educ'action saluent, des équipes administratives et techniques chargées de l'organisation des élections n'a pu compenser ni les effets de la politique gouvernementale, ni la situation de sous-administration de notre ministère.

Les réponses favorables aux demandes d'affichages sur les lieux de travail, de matérialisation du vote dans les services et établissements, le souci de tout faire pour fiabiliser au mieux la liste électorale sont des éléments qui ont été dans le bon sens. Mais dans trop d'établissements les affichages n'ont pas été réalisés (ni les listes, ni même les affiches « officielles »). Dans trop de lieux de travail, les kiosques de vote n'ont pas été implantés.

En outre, nous récusons la délégation à des prestataires privés de la mise en œuvre de solutions de vote inadaptées à nos réalités ministérielles, aux organisations de nos services publics. La question est aussi posée du coût pour la dépense publique.

Le premier jour du vote a été emblématique : comme en 2018, on a assisté à un sous-dimensionnement d'éléments essentiels de la solution de vote pour assurer le réassort. Tout le monde sait pourtant que c'est un élément central du dispositif. C'est inacceptable !

La distribution erratique dans les écoles et établissements des notices de vote par un maquis de sous-traitance, assortie de consignes de renvoi inapplicables a marqué d'entrée des dysfonctionnements importants.

La fiabilisation des listes électorales dans des ministères très déconcentrés, compte-tenu des délais techniques et juridiques imposés, a été un vrai défi.

Nombreux et nombreuses sont les électeurs et les électrices à s'être découragés par la complexité inhérente au vote électronique et aux aléas techniques dans lesquels ils ont été jetés. Attendre plus d'une heure un réassort, c'était l'assurance de voir les personnels renoncer à leur droit de voter.

La FSU et la CGT Educ'action sortent renforcées dans leur conviction de porter un syndicalisme au plus près des personnels et, avec eux, de regagner des cadres de dialogue social à tous les niveaux, dans lesquels ce sont leurs situations concrètes, individuelles et collectives, celles de leurs services et établissements et de leurs conditions de travail qui seront traitées. C'est une des conditions pour renforcer le service public !

Elles continueront de se battre au quotidien, avec la plus grande détermination, pour gagner des avancées en matière de rémunération, de conditions d'exercice et de reconnaissance des métiers, pour l'égalité de traitement, pour la création d'emplois statutaires, pour le service public.

A l'heure où le gouvernement se prépare à un nouveau passage en force sur la réforme des retraites, nos organisations syndicales réaffirment solennellement leur détermination à combattre tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme toute augmentation de la durée de cotisation. La méthode employée par le gouvernement ne doit pas faire illusion : encore une fois, le gouvernement use et abuse cyniquement d'une posture de dialogue social tout en empêchant le débat sur le cœur du sujet. Cette méthode a déjà largement contribué à fracturer le pays, jusqu'où ira l'irresponsabilité du gouvernement ?

De la même manière, la FSU et la CGT Educ'action dénoncent l'obstination du ministère à imposer un pacte en lieu et place d'une vraie revalorisation de nos salaires. Proposer un « travailler plus pour gagner plus » quand nos métiers n'attirent plus, quand de plus en plus de collègues quittent l'Éducation nationale et que celles et ceux qui restent sont submergés par la charge de travail comme le montre une récente enquête de la DEPP, c'est au mieux une provocation, au pire la confirmation de choix aveuglement idéologiques très éloignés de l'intérêt des personnels. Ce pacte va aussi aggraver les inégalités entre les femmes et les hommes. La FSU et la CGT Educ'action ont une toute autre ambition en la matière : elles poursuivront leurs combats dans les mobilisations et les instances pour faire de l'égalité professionnelle une réalité salariale pour toutes et tous.

Nos organisations syndicales poursuivent leur combat pour exiger l'abandon du projet de réforme des lycées professionnels et pour faire aboutir un projet éducatif ambitieux pour toute la jeunesse de notre pays.

La FSU et la CGT Educ'action sont engagées au quotidien pour le service public et ses personnels et ce n'est pas seulement un slogan : c'est d'abord une conception de l'action syndicale. C'est la raison pour laquelle nos organisations syndicales mobiliseront dès le mois de janvier pour nos salaires, nos retraites, nos métiers et nos conditions de travail.